

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

Du 27 mai 2010

n° 23

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : **Carte scolaire – Rentrée 2010 – Avis du Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.

Par courrier en date du 2 avril 2010, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous informe des modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2010.

* * * * *

VU le courrier du 2 avril 2010 de Monsieur l'inspecteur d'académie demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2010 qui propose de nous prononcer sur les mesures suivantes :

- école élémentaire Henri DENARD : fermeture du 6ème poste
- école élémentaire Jacques PREVERT : fermeture du 5ème poste

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de prendre acte des fermetures de postes pour :

- école élémentaire Henri DENARD : fermeture du 6ème poste
- école élémentaire Jacques PREVERT : fermeture du 5ème poste

Pour : **28**

Contre : **3**

(MM. Gratteau, Monaury, Mme Barrault)

Abstention : **0**

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault